

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du jeudi 17 février 2022

Date de la convocation: 10/02/2022

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal FLURIN,

Présents : 7
Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Benoît TOULOUZET

Votants : 10
Représentés : Sadek BOUBEKEUR, Noël PEREIRA DA CUNHA, Félix SASSO

Excusés : Alexandra FRONTY

Absents : Xavier MACIAS

Secrétaire de séance : Benoît TOULOUZET

**2022_010 - Objet : Réhabilitation et restructuration du refuge Wallon-Marcadau :
Avenant N° 4 au lot 1 " gros œuvre "**

Le président expose que dans le cadre de l'opération de restructuration/réhabilitation du refuge Wallon Marcadau, un marché de travaux avait été attribué à l'entreprise LBTP pour le lot 1 - Déroctage/Démolitions/Gros Œuvre/Etanchéité ; marché notifié en date du 31/01/2020 pour un montant de 1.424.024,50 € HT.

Pour rappel, des avenants ont depuis été actés :

- Avenant 1 : Modifications apportées sur les clauses de révision des prix, retenue de garantie, la dématérialisation des factures et les délais d'exécution.
Incidence financière : sans objet.
- Avenant 2 : Modification de la répartition des prestations entre co-traitants.
Incidence financière : sans objet.
- Avenant 3 : Prise en compte de prestations modificatives relatives aux travaux de la phase 1.
Incidence financière : - 19.791,75 € HT, soit un montant de marché ramené à : 1.404.232,75 € HT.

Les travaux de la phase 2 ont également conduits à des prestations modificatives et complémentaires de diverses natures :

- Prestations réalisées à la demande de la Maîtrise d'œuvre : prestations manquantes au marché, choix architecturaux, adaptations techniques.
Incidence financière : + 25.308,95 € HT
- Prestations réalisées en réponse aux aléas apparus au cours du chantier et qui ne pouvaient être identifiés au cours des études (mise à jour après démolition par exemple).
Incidence financière : + 14.214,00 € HT
- Prestations réalisées à la demande de la Maîtrise d'Ouvrage : amélioration du fonctionnement du refuge.
Incidence financière : + 2.025,00 € HT
- Prestations réalisées suite à la mise au point des interfaces externes avec des travaux réalisés par des entreprises tierces.
Incidence financière : + 17.396,00 € HT
- Prestations réalisées suite à la demande du Bureau de contrôle APAVE.
Incidence financière : + 1.705,00 € HT

Ensemble de ces éléments conduit aux modifications suivantes :

Tarbes
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/03/2022
065-256501321-20220217-2022_010-DE

- Montant de l'avenant n°4 : + 60.648,95 € HT
- Nouveau montant du marché : 1.464.881,70 € HT

+ 40.857,20 € HT par rapport au montant du marché initial, soit + 2,87 %.

Suite à cette présentation, le conseil syndical décide à 9 voix pour et une abstention (Catherine LISSARRAGUE) :

- **DE CONTRACTER** avec l'entreprise LBTP un quatrième avenant au lot 1 « gros œuvre » lié aux travaux de réhabilitation et de restructuration du refuge Wallon-Marcadau à Cauterets dans les conditions pré-citées ;
- **D'AUTORISER** le président à signer l'avenant et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ____ / ____ / 20____ et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/03/2022 065-256501321-20220217-2022_010-DE